

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 21/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, RENON Céline, Messieurs VADOT Pierre-Yves, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX Boris

Convocation et affichage : 14/04/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions attribuées en 2025.

Il propose de renouveler les subventions aux associations habituelles qui ont déposé un dossier de demande d'aide.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur les propositions 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- L'amicale des pompiers de Noyers : 200 €
- Fonds de solidarité 150 €

Monsieur le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau

- Le Cercle de Valbelle : 1 000 €
- Bibliothèque Pédagogique F RICHAUDEAU : 10 €
- Crèche des P'tits loups : 150 €
- Association « jeux-bronnaises » : 200 €
- UTL Durance Provence : 100 €
- La société de chasse « La Fraternelle » 350 €

Le Conseil, par 9 voix pour :

- ADMR : 500 €
 (Madame GONNET ne prend pas part au vote)

Monsieur le Maire propose également, de voter une subvention exceptionnelle :

- une aide de 600 € au Cercle de Valbelle pour contribuer à l'achat de 2 réfrigérateurs ventilés d'un coût de 1600 €. Il rappelle que le Cercle réalise beaucoup d'animations, en particulier en été, et que ce matériel est indispensable pour la tenue de la buvette.

Le Conseil, décide à l'unanimité d'attribuer cette subvention au Cercle de Valbelle.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 avril 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Paul RAPHAELIAN

